

FICHE DÉMARCHE

Demande de duplicata de carte grise

Perte, vol, destruction ou détérioration du document.

DOCUMENTS À FOURNIR

- ☐ **Pièce d'identité du titulaire en cours de validité**
- ☐ **Justificatif de domicile de moins de 6 mois**
Facture d'eau, d'électricité ou de téléphone, avis d'impôt ou attestation d'assurance habitation.
- ☐ **Si vous êtes hébergé**
Attestation d'hébergement, pièce d'identité de l'hébergeur et justificatif de domicile de moins de 6 mois à son nom.
- ☐ **Demande de certificat d'immatriculation (Cerfa n° 13750)**
Complétée et signée.
- ☐ **Mandat à un professionnel (Cerfa n° 13757)**
Complété et signé.
- ☐ **Contrôle technique en cours de validité**
Si le véhicule y est soumis.
- ☐ **Permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule et attestation d'assurance du véhicule**

SELON VOTRE SITUATION

Perte ou destruction

Déclaration de perte (Cerfa n° 13753), complétée et signée.

Vol

Déclaration de vol enregistrée auprès de la police ou de la gendarmerie.

Détérioration

Copie de la carte grise abîmée. Conserver l'original pendant 5 ans.

Si vous en disposez, joignez une copie de l'ancienne carte grise ; à défaut, communiquez le numéro d'immatriculation.

TARIF DE LA PRESTATION

Traitement du dossier

39,24 €

Les taxes et frais d'acheminement du duplicata s'ajoutent au tarif de la prestation.